

Mairie République Française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

Le mercredi treize avril deux mil vingt-deux, le conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le huit avril deux mil vingt-deux par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr Alain MARTY, Maire.

Présents: Mr Alain MARTY, Mme Marie BELOMBO, Mr Jean-Paul DUTARD,

Mme Claire GIRY-LATERRIERE, Mr Franck MERY, Mmes Coralie JUGE, Nicole GALLOIS, Mrs Jean-Marie PANAZOL, Serge OULHEN, Serge NAWROT, Mr Frédéric DELRIEUX,

Mme Frédérique CONSTANCEAU, Mrs Sébastien DUREY, Mr Pierre CABOS

<u>Absents Excusés</u>: Mme Annie BEYDON, Mme Henriette ROCHE, Mme Sophie DAL'PAN, Mme Joëlle DUVERNEUIL

Absents: Mr Michel TOMAS

<u>Pouvoirs</u>: Mme Annie BEYDON (pouvoir à Mr Alain MARTY), Mme Henriette ROCHE (pouvoir à Mr Jean-Paul DUTARD), Mme Sophie DAL'PAN (pouvoir à Mme Coralie JUGE)

Secrétaire de séance : Mr Franck MERY

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil municipal du 26 Janvier 2022. 1-APPROBATION DS COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 : COMMUNE-POLE SANTE ET COMMERCIAL-LOTISSEMENT

Sous la présidence de Mme BELOMBO, adjointe au Maire, en charge des finances, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2021 tels qu'ils sont présentés cidessous :

dessous:				
			POLE SANTE	
			ET	
COMPTES ADMINISTRATIFS	COMMUNE	LOTISSEMENT	COMMERCIAL	
2021	2021			
FONCTIONNEMENT 2021				
RECETTES	1 445 964,73 €	204 892,27 €	50 462,28 €	
DEPENSES	1 474 317,96 €	1 950,00 €	8 961,74 €	
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2020	-28 353,23 €	202 942,27 €	41 500,54 €	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2019	558 104,52 €	-275 473,20 €	-450,57 €	
CLOTURE FONCTIONNEMENT 2021	529 751,29 €	-72 530,93 €	41 049,97 €	
INVESTISSEMENT 2021				
RECETTES	321 359,45 €	0,00 €	94 485,72 €	
DEPENSES	396 242,05 €	0,00 €	82 543,24 €	
RESULTAT INVESTISSEMENT 2021	-74 882,60 €	0,00 €	11 942,48 €	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2020	440 475,76 €	0,00 €	-410 703,05 €	
CLOTURE INVESTISSEMENT 2021	365 593,16 €	0,00 €	-398 760,57 €	
RESTES A REALISER DEPENSES 2021	598 568,55 €	0,00 €	30 000,00 €	
RESTES A REALISER RECETTES 2021	150 450,00 €	0,00 €	391 600,00 €	
SOLDE RESTES A REALISER 2021	-448 118,55 €	0,00 €	361 600,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	-82 525,39 €	0,00 €	-37 160,57 €	
AFFECTATIONS 2022 avec RESTES A REALISER				TOTAL
RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	365 593,16 €	0,00 €	-398 760,57 €	-33 167,41 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT (002)	447 225,90 €	0,00 €		488 275,87 €
	,	,	,	
				455 108,46 €

2-APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 : COMMUNE-POLE SANTE ET COMMERCIAL-LOTISSEMENT

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve les comptes de gestion 2021 établis par Monsieur le Trésorier.

3-VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2022

A l'unanimité, le Conseil municipal, décide :

- de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2022 :
- * 57,99 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- * 48,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (comprend le taux de la commune soit 22,41 % et le taux du département soit 25,98 %

4-VOTE DES BUDGETS 2022

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le vote des budgets 2021 suivants qui s'équilibrent en dépenses et recettes ainsi :

	COMMUNE	POLE SANTE ET COMMERCIAL	LOTISSEMENT
FONCTIONNEMENT	2 032 981,56 €	105 549,97 €	108 216,61 €
INVESTISSEMENT	1 417 404,23 €	478 721,44 €	32 685,68 €

4-EXTENSION DU CIMETIERE: ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de l'extension du cimetière à l'entreprise EUROVIA -24660 Coulounieix Chamiers pour un montant de 174 038,59 € HT.

5-PROGRAMME AMELIA 2: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

A la majorité (1 contre – 7 abstentions – 9 pour), approuve le versement d'une subvention à des administrés dans le cadre du programme Amélia 2.

6-NOUVELLE DONNE : CHOIX DES LAMPADAIRES

Dans le cadre de la nouvelle donne, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le choix des lampadaires soit le modèle DEIKO S.

7-ADRESSAGE: CREATION DE VOIES

Dans le cadre de l'adressage, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les voies suivantes : Allée des Cèpes (lieu-dit Cosse Noire) et Chemin de la Tamiserie (sur la route des Lieux-Dits).

8-CESSION D'UN TERRAIN POUR L'EURO SYMBOLIQUE

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve l'acquisition d'un terrain appartenant à Mr et Mme Mandé pour l'euro symbolique afin de positionner des boîtiers électriques sur le domaine public.

9-CHANGEMENT D'ASSIETTE D'UN CHEMIN RURAL: HYPOTHEQUE TERRAIN CEDE

Dans le cadre du changement d'assiette d'un chemin rural situé Haut Mesplier, le terrain qui a été cédé par Mr et Mme Mandé est grevé d'une hypothèque.

Pour permettre la finalisation de cette opération, au regard de la date d'échéance de l'hypothèque et du prix de la parcelle concernée, le Conseil municipal, à l'unanimité, en application de l'article R2241-7 du Code général des collectivités territoriales, décide de dispenser le Maire d'accomplir les formalités de purge de cette hypothèque qui contraindra alors ladite parcelle jusqu'en 2040.

10-CHANGEMENT D'ASSIETTE D'UN CHEMIN RURAL: ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

A l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'envoyer la commission voirie.

Il s'agit d'un changement d'assiette du chemin rural traversant la propriété de Mr et Mme CARCAUD.

11-RESSOURCES HUMAINES

Lignes Directives de Gestion 2022 et Ratios 2022 : à l'unanimité, le Conseil municipal, valide les avis favorables du comité technique du 25 mars 2022.

12-ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'encaissement d'un chèque d'un montant de 111,11 € relatif au remboursement d'une facture d'eau du pôle médical.

POINTS INFORMATIFS:

- -Acquisitions de bâtiments et de terrains : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de l'avis des domaines sur un ensemble immobilier ; également, il indique qu'une consultation sera faite auprès de ce service pour des terrains situés à l'arrière de ces bâtiments.
- -Notification pour les zones d'intervention foncière (ZIF) : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal concernant un courrier du Tribunal Judiciaire de Bordeaux pour l'exercice du droit de préemption dans les ZIF dans le cadre d'une liquidation judiciaire d'un important ensemble immobilier situé sur les communes d'Agonac, Biras, et Château l'Evêque.
- -Demande de réouverture d'un chemin rural : il s'agit de la demande d'un administré qui souhaite réouvrir à ses frais le chemin rural qui part du pont de Daille et qui rejoint le chemin rural des Payants.
- -Convention AXA ASSURANCES: Axa assurances propose une mutuelle qui permet notamment à tous les habitants d'avoir une couverture à des tarifs très avantageux. Le Conseil municipal donne son accord pour une communication sur la commune auprès des administrés.
- -Agence Postale et le Relais : les bilans annuels 2021 ont été transmis aux conseillers municipaux
- -Grippe Aviaire : présentation de la carte des zones à risques concernant la Dordogne : Château l'Evêque est en zone réglementée
- -Prêt de la halle à un candidat aux Elections Législatives
- -Remerciements : Mme Margaux Chabrillangeas, délégué USEP remercie la commune pour la mise à disposition à l'USEP d'infrastructures sportives, d'une salle pour le pique-nique des classes et pour avoir offert le goûter.